

Tullins, le 17/02/2020

objet : action contre le site de stockage de déchets  
ancienne carrière de Tizin

REÇU LE

03 MARS 2020

Monsieur le Maire,

Depuis maintenant plusieurs mois, une recrudescence d'activités d'exploitation a lieu sur le site de l'ancienne carrière de Tizin, située juste avant le pont du chemin de fer, route de Poliéna RD 48.

Depuis quelques semaines, notre association S Eau S Environnement est sollicitée très régulièrement par des riverains et par des habitants inquiets.

La Société Bret Drevon, propriétaire d'une partie de ce site a déjà été mise en demeure en novembre 2018 puis en mai 2019 dernier avec astreinte administrative, pour volumes excédentaires de déchet bois (arrêté DDPP-IC-2018-11-09 et arrêté DDPP-IC-2019-05-02).

Il a été constaté et de manière récurrente des départs de feu spontanés. Deux mains courantes ont été déposées par des particuliers mai 2019.

Nous avons appris tout dernièrement qu'une société sous-traitante entrepose des déchets industriels (dont on ne connaît pas la toxicité), et souhaite exploiter des bétons enfouis depuis plus de 30 ans en vue de les recycler (installation d'une unité de broyage et revente).

Les habitants de Tullins et tout particulièrement les riverains, de la rue des Chambarans des quartiers Cruzettes, Moulx, Tizin... subissent la montée en puissance de nuisances liées à l'ensemble de l'activité industrielle (trafic routier, traitement et recyclage).

- Augmentation du trafic routier de camions de fort tonnage (PL 44T) sur RD 48 et plus particulièrement dans la rue des Chambarans, une rue au gabarit très étroit bordée d'habitations empruntée par des enfants, des familles.

La circulation et la vitesse a déjà été exprimé comme inquiétante sur cette portion. De plus, de part ce fort trafic, la route RD48 a une surface boueuse glissante, juste avant le pont SNCF et tout particulièrement par temps de pluie.

Notons que le maire de Poliéna a interdit la circulation des Poids Lourds entre Poliéna et Tullins sur ce même CD48.

A cela, pour les riverains plus proches, s'ajoutent d'autres nuisances, très inquiétantes et cela de façon récurrente

- Augmentation de poussières et particules en suspension dans l'air, d'origine mécanique et thermique (concassement de déchets ?)
- Des 'mauvaises' odeurs, qui ne peuvent être expliquées (brûlage ou départ de feu spontané ? mauvais stockages ?) qui mériterait un signalement à ATMO la Surveillance Régionale des Odeurs.
- Des nuisances sonores répétitives associées à des vibrations ayant un réel impact sur la qualité de vie.

Ce faisceau d'indices et de témoignages concordants nous amène aujourd'hui à agir.

Nous craignons un fort impact écologique et environnemental, une pollution irréversible ; il y a des sources sur ce site ou à proximité

Cette activité industrielle est entourée de zones naturelles qui doivent être protégées.

Le bâti existant, l'étroitesse de la rue des Chambarans et la viabilisation du lotissement à venir du secteur ne paraît pas du tout en adéquation avec une telle activité industrielle, en forte croissance.

Une pétition de demande de fermeture du site est lancée.

Notre association se mobilise donc,

~~Conformément à nos statuts, aucun intérêt privé ne sera défendu en tant que tel ; cette pétition vise à défendre l'intérêt général, à lutter contre les pollutions, et préserver l'environnement, de la commune de Tullins et de ses environs.~~

Nous nous étions déjà mobilisé contre le projet d'implantation d'une déchetterie professionnelle privée sur le site de l'ancienne entreprise Plastul à Fures et avec succès.

Le respect de la législation, de la réglementation du stockage de déchets et leur traitement, le Code de l'Environnement, et autres réglementation seront nos points d'appui.

Nous espérons avoir du soutien de la part de notre municipalité,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire l'expression de nos salutations distinguées.

La présidente de S Eau S, pour le CA



Copie: 4

- Dreal, - Monsieur le Maire de Pôlienas, - France Nature Environnement (Frapna).
- Pays Voironnais, Monsieur Cholat, Vice Président, Prévention et Gestion des déchets.

# STOP A L'EXPLOITATION DE L'ANCIENNE CARRIERE DE TIZIN

Cette ancienne carrière est située au sein d'une zone verte qui doit être protégée.

Depuis maintenant 2 mois environ une recrudescence d'activités

- Entreposage de déchets dont on ne connaît pas la toxicité,
- Exploitation de bétons enfouis depuis plus de 30 ans,

REÇU LE

03 MARS 2020

## Graves nuisances

- Circulation de Poids Lourd de fort tonnage (PL 44T) rue des Chambarans et dans Tullins (nuisances sonores, vibrations, qualité de l'air)
- Pollution de l'air et de l'eau : des poussières (particules fines), des odeurs, de brûlage avec départs de feux spontanés.
- Non-respect réglementation de stockage des déchets
- Non-respect du PLU et des diverses réglementations (Droit environnemental et Code de l'Environnement)

## Les impacts

Destruction d'une zone verte

Dégradation de la qualité de vie

Santé physique et psychique dégradées

---

**PROTEGEONS L'AVENIR, LA SANTE,**

**LA SECURITE DE NOS ENFANTS**

**STOP**

**EXIGEONS LA FERMETURE DU SITE**